



Formation FE(A) CPL

Examinateur de Vol CPL, QC/QT non HPA complexe

PRÉ-REQUIS

- Détenir un certificat d'instructeur FI(A) CPL dans la catégorie d'aéronef approprié
- Détenir un CPL(A) pratique
- Posséder au moins 2000 heures de vol sur avions ou TMG dont 250 heures en instruction FI(A)



SUPPORTS DE FORMATION

- Package Pilot Training Academy
- Examiner Differences Document
- Flight Examiner Manual CPL



FORMATION et EXAMEN THÉORIQUE

Il n'y a pas d'examen théorique pour le FE(A) CPL. Le cours et la formation pratique doivent durer au moins 1 jour incluant un briefing sur les procédures administratives, l'enseignement à la conduite, les mises à jour réglementaires et un accès au Examiner Differences Document.



FORMATION et EXAMEN PRATIQUE

- 1 examen pratique CPL(A) simulé et,
- 1 prorogation/renouvellement de QC simulé en vol.

Idéalement, cela se fait sur 2 vols d'1h30 avec un test CPL(A) simulé et un test de prorogation ou renouvellement de QC SEP(T) également simulé

Attestation de fin de formation (37FormExa)

Présentation au test d'évaluation des compétences du candidat FE(A) CPL avec un Pilote Inspecteur de l'Autorité conformément au 98FormExa.

Formalités du test sur [Démarches PortailPN](#) par l'Examinateur



DEMANDE DE DÉLIVRANCE DU MANDAT FE(A) CPL

- Demande de délivrance du mandat FE(A) CPL sur [Démarches PortailPN](#)
Demander la délivrance, la prorogation, le renouvellement ou l'extension de priviléges d'une autorisation d'examinateur



PROROGATION ET RENOUVELLEMENT DU MANDAT (valide 3 ans)

Prorogation (non expiré) : satisfaire à **TOUS** les critères suivants.

1. Avoir conduit au moins 6 examens pratique, tests de compétences, ou évaluations des compétences ou évaluation EBT avant l'expiration du mandat
2. Avoir effectué une formation de rafraîchissement en ATO ou par l'Autorité dans les 12 mois précédent l'expiration du mandat (stage RSFE)
3. Un des 6 examens pratique, tests de compétences, ou évaluations des compétences ou évaluation EBT doit se dérouler dans les 12 derniers mois précédant l'expiration du mandat FE(A) et être évalué par un Inspecteur de l'Autorité ou par un Examinateur Senior (S-FE(A)) spécifiquement autorisé.

Renouvellement (expiré) : une formation de rafraîchissement en ATO + un vol pratique supervisé par un PINS ou S-FE(A) CPL pour le renouvellement du mandat.



PILOT TRAINING
ACADEMY